

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2058

24 août 2013

SOMMAIRE

Aabar Commodities S.à r.l.	98762	Otto Bock Luxembourg S.A.	98756
A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	98761	Pacific Drilling S.A.	98738
Africa Agriculture and Trade Investment Fund	98761	Patrilux S.A.	98758
Al Masah Asset Management S.à r.l.	98761	Patrimonius S.A.	98758
Amati Holding S.A.	98740	Patton S.à r.l.	98757
Balta Luxembourg S.à r.l.	98761	P&B Partners SA	98756
Blendo S.A.	98738	PFCE Hungary S.à r.l.	98758
Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l.	98763	Plasma Metal S.A.	98760
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	98743	Plastiche S.A.	98755
Commodities S.à r.l.	98762	PRS Luxembourg Partner I	98754
Dexia Dynamix	98740	P&T Capital S.A.	98757
DHC Luxembourg V S.à r.l.	98750	Puissance Pro International s.à r.l.	98755
Fides Inter-Consult S.A.	98743	Recyfina S.A.	98755
FT Protected Growth Fund	98741	Reposting Services S.A.	98756
Guyan	98784	Riata Sàrl	98757
Hipergest S.A.	98740	Rubi S.A.	98757
Hoffmann Investment S.A.	98738	Schlesserei Mendel S.à.r.l.	98760
Infront Finance Luxembourg S.à r.l.	98763	Stam Re	98760
JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.	98784	Swiss & Global Asset Management (Lu- xembourg) S.A.	98757
KG Finance (Lux) S.à r.l.	98773	Swiss Life Invest Luxembourg S.A.	98758
Landewyck Group Sàrl	98780	Swiss Life Participations Luxembourg S.A.	98759
Le Bassia S.à r.l.	98767	TC Investments I S.à r.l.	98758
"Lux-Portfolio" SICAV	98741	TC Investments I S.à r.l.	98759
Machine Dynamics S.A.	98768	TTF Invest S.à r.l.	98760
Movilliat Promotions S.A.	98754	UMZ-Umweltmanagement Zens GmbH	98759
Movilliat Promotions S.A.	98761	Visiocom Europe S.A.	98760
Multitube Technical Services S.à r.l.	98755	Wemulux S.A.	98759
NEIF Signaris S.à r.l.	98756	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	98759
Neptune Immobilier	98755	Xasteria Capital S.à r.l.	98741
Nereo GreenCapital (SCA) SICAR	98742	Xasteria Capital S.à r.l.	98743
NHS-Sicav	98742		
Olympe 2 International S.A.	98756		

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 26 septembre 2013 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 12 août 2013, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013120967/29/18.

Blendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.588.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire.
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013117739/1004/13.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of Pacific Drilling S.A., (the "Company") will be held at the Company's registered office in Luxembourg on Monday, 2 September 2013 at 5:00 p.m. Central European Time with the following agenda:

Agenda:

1. Appointment of Sami Iskander to serve as a new member of the board of directors of the Company (the "Board") for a term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014; and
2. Authorization that any one director of the Company and/or any employee of Centralis (Luxembourg) and/or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with offices in Luxembourg (each an "Authorized Person" and collectively, the "Authorized Persons") be, and each of them acting alone and with full power of substitution, hereby is, authorized and empowered, for and on behalf of the Company, to take such action and execute any such documents as may be required or useful for the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company and in particular to proceed to any required filing with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg.

Luxembourg, 25 July 2013.

/s/ Christian J. Beckett

Christian J. Beckett

Executive Director, Chief Executive Officer

Notes:

1. The Board has fixed the close of business on July 22, 2013, as the record date for the determination of the shareholders entitled to vote at the extraordinary general meeting or any adjournment thereof.

2. At the extraordinary general meeting, the proposed resolution shall be adopted by a simple majority vote and each share is entitled to one vote.

3. No shareholder shall be entitled to attend unless written notice of the intention to attend and vote in person or by proxy, together with the power of attorney or other authority (if any) under which it is signed, or a notarially-certified copy of that power of attorney, is sent to the Company, to reach the Registered Office by not later than 5 business days before the time for holding the meeting. A shareholder may grant a written proxy or power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at the meeting.

4. A Form of Proxy is enclosed for use by holders of shares registered in The Norwegian Central Securities Depository in connection with the business set out above and should be returned to DNB Bank ASA, Registrars Dept., P.O. Box 1600, 0021 Oslo, Norway or alternatively sent by facsimile (+47) 24 05 02 56 or e-mail vote@dnb.no within the aforementioned date and time. Holders of shares registered in the United States should vote according to the separate voting instructions provided.

The following information is applicable to holders of shares registered in the United States only:

We are pleased to take advantage of the Securities and Exchange Commission rule allowing companies to furnish proxy materials to their shareholders via the internet. We believe that this e-proxy process will expedite shareholders' receipt of proxy materials and lower the costs and reduce the environmental impact of our extraordinary general meeting. Accordingly, we have mailed to our shareholders of record and beneficial owners a Notice of Internet Availability of Proxy Materials containing instructions on how to access the attached proxy statement and how to vote online.

YOUR VOTE IS IMPORTANT. PLEASE VOTE YOUR SHARES PROMPTLY. TO VOTE YOUR SHARES, IF YOU ARE A SHAREHOLDER REGISTERED IN THE UNITED STATES YOU CAN USE THE INTERNET AS DESCRIBED IN THE NOTICE OF INTERNET AVAILABILITY OF PROXY MATERIALS AND ON YOUR PROXY CARD; CALL THE TOLL-FREE TELEPHONE NUMBER AS DESCRIBED ON YOUR PROXY CARD; OR COMPLETE, SIGN AND DATE YOUR PROXY CARD AND RETURN YOUR PROXY CARD BY MAIL.

INFORMATION CONCERNING SOLICITATION AND VOTING FOR THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF PACIFIC DRILLING S.A.

COMPANY PROPOSALS

PROPOSAL 1 -APPOINTMENT OF DIRECTOR

The Board has nominated Sami Iskander, born on October 3, 1965, residing professionally at 39 Priory Avenue, London, W4 1TZ, to serve as a new member of the Board for a term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014. Mr. Iskander meets the independence standards for directors established by the United States Securities and Exchange Commission and by the New York Stock Exchange on which the Company is listed.

Mr. Iskander, age 47, is the Executive Vice President, Operations at BG Group, and has served as a board member of BG Energy Holdings Limited and BG International Limited since 4 September 2009. Prior to joining BG Group in 2008, Mr. Iskander spent his career with Schlumberger and fulfilled a number of key leadership roles with them. He was appointed to the Group Executive Committee, BG Group in July 2009, having previously been Senior Vice President, Operations and Developments in BG Advance. Mr. Iskander holds a BS in Mechanical Engineering from American University in Cairo, Egypt.

As provided in the Company's Articles of Association, each Director is elected pursuant to a general meeting of our shareholders. If the office of a Director becomes vacant, the other members of our Board, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed at the next general meeting of shareholders.

The Board recommends that the shareholders approve the appointment of Sami Iskander as a new member of the Board.

PROPOSAL 2 -AUTHORIZATION TO TAKE ACTION

The Board recommends that the shareholders approve the authorization of any one director of the Company and/or any employee of Centralis (Luxembourg) and/or any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, with offices in Luxembourg to take such action and execute any such documents as may be required or useful for the implementation of the resolutions to be taken on the basis of the agenda of the extraordinary general meeting.

OTHER BUSINESS

Management knows of no business that will be presented for consideration at the extraordinary general meeting other than that stated in this notice of extraordinary general meeting.

Hipergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 septembre 2013 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013120968/795/16.

Amati Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Die Aktionäre werden hiermit zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 11. September 2013 um 14.00 Uhr in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2012.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013120969/29/17.

Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Les actionnaires de Dexia Dynamix (ci-après désignée la «SICAV») ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV (ci-après l'«Assemblée») qui se tiendra le 3 septembre 2013 à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
2. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le 28 août 2013 à minuit (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 31 août 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013117742/755/37.

FT Protected Growth Fund, Fonds Commun de Placement.

Der Investmentfonds "FT Protected Growth Fund" ist am 12. August 2013 aufgelöst worden. Das Fondsvermögen wurde an die Anteilhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren für abgeschlossen.

Luxemburg, 22.08.2013.

FRANKFURT-TRUST

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013119099/2393/10.

Xasteria Capital S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.330.

Extrait des résolutions prises le 12 Août 2013

Depuis le 28 Novembre 2012, Xasteria Capital S.à r.l. ayant son siège social au 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.330 est détenue en intégralité (1 000 parts sociales) par la société Recyfina S.A ayant son siège social au 3-7 Rue Schiller à L-2519 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.975.

La répartition du capital social de la société Xasteria Capital S.à r.l. est la suivante :

- Recyfina S.A. propriétaire de 1 000 parts sociales

Pour extrait conforme

Franck SERTIC

Administrateur

Référence de publication: 2013118602/17.

(130143969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le mercredi 4 septembre 2013 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2013.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013116859/755/33.

NHS-Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

The shareholders are hereby convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the General Meeting) to be held at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 September 2013 at 11:00 a.m. (Luxembourg time), with the following agenda:

Agenda:

1. acknowledgment that a first extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to decide on the below agenda was duly convened on 26 July 2013 and could not validly deliberate as the quorum required for such meeting to validly deliberate was not reached (ie half of the share capital of the Company);
2. decision to transfer the Company's registered office from its current address to 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. decision to amend articles 4 and 10 of the articles of association of the Company;
4. miscellaneous.

Further, you are hereby informed that the General Meeting to decide on the above agenda was validly convened for a first time on 26 July 2013 at 11:00 a.m. (Luxembourg time) but could not validly deliberate as 0 shares out of 339,305.50 were represented. As this is the second time the General Meeting is convened to decide on the above agenda, the resolutions proposed in the above agenda can be validly adopted by two-thirds of the votes expressed at the General Meeting regardless of the proportion of the capital represented.

Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the above majority requirements.

The board of directors.

Référence de publication: 2013113722/755/26.

Nereo GreenCapital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.351.

It is reminded that on June 26th, 2013, an ordinary and extraordinary general meeting have been duly convened to be held on July 30th, 2013.

All items regarding the ordinary general meeting have been duly voted, however, the quorum and majority required to hold the extraordinary one were not completed. Indeed, on July 30th, 2013, out of 15'003'908.50 shares, representing the total share capital, only 8'893'468.25 were present or represented at said meeting.

Therefore, in accordance with the provisions of article 67 and 67-1 of the Luxembourg Commercial Law dated August 10th, 1915, as amended from time to time, and the Company's by-laws, it is proceeded to a second convening which will take place on *September 10th, 2013* at 2.30 p.m. at the corporate seat, i.e. 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

This EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will deliberate on the previous agenda which will resolve to pass and document in a notarial deed the restatement of the Company's articles of association, as detailed as follows:

Agenda:

1. To amend the definitions given before the articles of association.
2. To amend the term for which the company is incorporated and amendment accordingly of article 4.1 of the articles of association.
3. To amend article 6.8 of the articles of association.
4. To amend article 7.5 of the articles of association.
5. To amend article 14.5 of the articles of association.
6. To amend article 20.1 of the articles of association.
7. Miscellaneous.

It should be noted that during this second meeting, the meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

Copy of the fully restated articles is available, during usual business hours, at the corporate seat of the Company, free of charge.

Please note that you can participate to said meeting directly or by means of a proxy duly granted to any person of your choice.

*Represented by Nereo GreenCapital Lux Partners S.à r.l.
General Partner*

Référence de publication: 2013113721/755/36.

Xasteria Capital S.à r.l., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.330.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique prise le 20 Août 2013

L'Associé Unique, conformément à l'article 11bis de la loi de 1915 et à l'article 12 des statuts de la société du 14 novembre 2012, décide de révoquer avec effet immédiat

Monsieur Philippe WASILA, gérant de société, demeurant professionnellement au 15, rue Pessendall, L-3363 Leudlange, né le 15/02/1967 à Luxembourg (LUXEMBOURG), de sa fonction de gérant au sein de la société XASTERIA CAPITAL S.à r.l.

Changement d'adresse de Monsieur Franck Sertic demeurant actuellement à l'adresse suivante : 114, Rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg

*Extrait sincère et conforme
Un mandataire*

Référence de publication: 2013119658/16.

(130144935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

MERGER PLAN

In the year two-thousand and thirteen, on the nineteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Carl Pivert, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of the board of directors of Citco C&T (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated

under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 139.857 (the Absorbing Company),

by virtue of a power of attorney given under private seal on August 14, 2013; and

(2) Carl Pivert, prenamed, acting on behalf of the board of directors of Fides Inter-Consult S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 52.925 (the Absorbed Company and, together with the Absorbing Company, the Merging Companies).

by virtue of a power of attorney given under private seal on August 14, 2013.

Copy of the said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the Merger Proposal) with respect to the contemplated "simplified" merger (the Merger) by way of absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company in compliance with article 278 and seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Company Law):

1. Characteristics of the contemplated Merger.

1.1. Contemplated merger

The management bodies of the Merging Companies have decided to enter into a "simplified" merger process applying to companies owning 100% of the share capital of another company in compliance with article 278 of the Company Law, with the effect of transmitting all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company as of the Effective Date (as defined below).

1.2. Characteristics of the Merging Companies: article 261 (2) (a) of the Company Law

a) Characteristics of the Absorbing Company:

The Absorbing Company is a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 139.857.

The Absorbing Company was incorporated on July 1st, 2008 (following the demerger of CITCO (Luxembourg) S.A.) pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1849 of July 28, 2008, for an unlimited period. The articles of association of the Absorbing Company have not yet been amended.

Its share capital currently stands at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-). The share capital is divided into two hundred fifty (250) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up. The Absorbing Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbing Company's corporate object is the following:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is to act as domiciliation agent within the meaning of article 29 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. It will supply any administrative services to companies and undertakings, and notably services of management, control and supervision, bookkeeping and preparation of financial statements, as well as any activities of representation or commercial or industrial agent, as well as office leasing activities for third parties, physical or legal persons.

The Company may carry out all activities of a commercial, industrial or financial nature which it may deem useful for the accomplishment of its purpose.

The Company may carry out all its activities abroad or in Luxembourg"

b) Characteristics of the Absorbed Company:

The Absorbed Company is a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 52.925.

The Absorbed Company was incorporated on November 23, 1995 pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 37 of January 20, 1996, for an unlimited period. The articles of association of the Absorbed Company were last amended on June 10, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373 of July 16, 2009.

Its share capital currently stands at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-). The share capital is divided into one hundred twenty-five (125) shares without par value, fully paid up. The Absorbed Company has not issued any securities other than those shares making up its share capital.

The Absorbed Company's corporate object is the following (free translation):

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out any activity within the realms of the chartered accountancy profession including the coordination, control, evaluation and adjustment of accounting systems and of accounts of any

nature, the drawing up of balance sheets and the analysis, using accounting techniques, of the management and financial and economic status of companies.

The Company may further carry out management and administration mandates, including the domiciliation of companies.

The Company may, as a general rule, carry out any action, operation and any transaction, whether commercial, financial, real estate or in respect of transferable securities which are directly or indirectly related to its purpose or which may be useful or necessary to help or facilitate its accomplishment.

The purpose of the Company is also the acquisition, holding, and management of buildings within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for non-profit purposes.

c) Shareholding relationship between the Merging Companies

The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Absorbed Company.

2. Merger.

2.1. Effective Date

The Merger will be realized on the date of a certificate issued in presence of and upon request of the Absorbing Company by a Luxembourg notary, whereby it should be acknowledged that (i) the conditions provided for by article 279 of the Company Law have been met and (ii) the Merger has been realized (the Notary Certificate), which will be on or around the day following one calendar month after the day of publication of the present Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Completion Date).

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the Notary Certificate in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Effective Date).

2.2. Accounting date of the Merger: article 261 (2) e) of the Company Law For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective as of September 30, 2013 at midnight.

2.3. Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares or corporate units, or the measures proposed concerning them: article 261 (2) f) of the Company Law Other than its shares, the Absorbed Company has not issued any bonds or other financial instruments. The rights and advantages granted to the sole shareholder of the Absorbed Company are similar to the rights and advantages granted to the sole shareholder of the Absorbing Company. Therefore, it is not required that the Absorbing Company creates shares conferring special rights.

2.4. Special advantages granted to the members of the management board, board of directors and to the statutory/independent auditors of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Company Law Neither the directors nor the statutory/independent auditors of the Merging Companies and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Company Law shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger, with the exception of Mr. Georges Majerus, one of the directors of the Absorbed Company, who is employed by the Absorbing Company for a period of 12 months up to June 30, 2014.

2.5. Financial Accounts

The Absorbing Company's annual accounts for the financial years ended respectively on December 31, 2010, December 31, 2011 and December 31, 2012 have been approved by the sole shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The Absorbed Company's annual accounts for the financial years ended respectively on December 31, 2010, December 31, 2011 and December 31, 2012 have been approved by the sole shareholder of the Absorbed Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

2.6. General meeting of shareholders of the Absorbing Company

In compliance with article 279 of the Company Law, one or more of the shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% in the subscribed share capital of the Absorbing Company are entitled to require that a general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

There is no requirement that a general meeting of the shareholders of the Absorbed Company be called in order to resolve on the approval of the Merger as the Absorbed Company is wholly owned by the Absorbing Company.

3. Consequences of the Merger.

3.1 Universal transfer

The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Company Law in particular, as a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

The Absorbed Company currently has three (3) full-time employees (the Employees). The Employees will be transferred to the Absorbing Company as of the Completion Date.

The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.

The Absorbing Company shall pay, as from the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

As from the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.

The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.

3.2 Issued capital of the Absorbing Company following the Merger.

The Merger will not entail a modification of the issued share capital of the Absorbing Company.

3.3 Corporate Records

All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Company Law.

3.4 Mandate of the management and statutory/independent auditors

The mandates of the three directors and of the statutory auditor of the Absorbed Company will be terminated on the Effective Date. Full discharge (quitus) is granted to the three directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate.

The mandate of the directors and of the independent auditor of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.

3.5 Winding up of the Absorbed Company

The Absorbed Company shall be wound up automatically at the Effective Date.

4. Miscellaneous.

4.1 Registration

The Merger Proposal will be deposited by the present notary at the RCS and then published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at least one month before the Completion Date.

4.2 Documents available for inspection by the shareholders of the Merging Companies: article 267 (1) a), b) and c) of the Company Law

The shareholders of each of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the Merging Companies, at least one calendar month before the Completion Date:

- a) the Merger Proposal;
- b) the annual accounts together with the management reports of the Absorbed Company for the last three financial years;
- c) the annual accounts together with the management reports of the Absorbing Company for the last three financial years;
- d) the interim accounts as at June 30, 2013 of the Absorbed Company; and
- e) the interim accounts as at June 30, 2013 of the Absorbing Company.

Each shareholder may obtain a copy of the above mentioned documents upon request and free of charge.

4.3 Powers - costs - choice of domicile

All powers are vested to the representatives of the Absorbing Company and/or to any lawyer/employee of Ober & Partners and/or to the notary to make the filings and publications required by law, to fulfill all legal formalities and to make all necessary notifications and, after the contribution has occurred, notify of and register this Merger Proposal wherever this may be necessary.

The charges and rights of the Merger Proposal and all those resulting from it directly or indirectly will be paid for by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271 (2) of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET DE FUSION

L'an deux mil treize, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Carl Pivert, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en représentation du conseil d'administration de Citco C&T (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 139.857 (la Société Absorbante),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 août 2013; et

(2) Carl Pivert, précité, agissant en représentation du conseil d'administration de Fides Inter-Consult S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée RCS sous le numéro B 52.925 (la Société Absorbée et, ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter le projet commun de fusion ci-après (le Projet de Fusion) en relation avec la fusion "simplifiée" (la Fusion) envisagée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante en vertu des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée (la Loi):

1. Caractéristiques de la Fusion envisagée.

1.1. Fusion envisagée

Les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'initier un processus de fusion "simplifiée" applicable aux sociétés titulaires de 100% du capital social d'une autre société, en conformité avec l'article 278 de la Loi et ayant pour effet la transmission de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous).

1.2. Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes: article 261 (2) (a) de la Loi

a) Caractéristiques de la Société Absorbante:

La Société Absorbante une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 139.857.

La Société Absorbante a été constituée le 1^{er} juillet 2008 (suite à la scission de CITCO (Luxembourg) S.A.) par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1849 le 28 juillet 2008, pour une durée indéterminée. Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas encore été amendés.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR). Le capital social est divisé en deux cent (250) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées. La Société Absorbante n'a émis aucune valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 4.** L'objet de la société est d'agir comme domiciliataire de sociétés dans le sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée. Elle pourra effectuer tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation des services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la location de bureaux.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle et financière qui sont estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

b) Caractéristiques de la Société Absorbée:

La Société Absorbée est une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au RCS sous le numéro B 52.925.

La Société Absorbée a été constituée le 23 novembre 1995 par un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg à cette époque, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 37 le 20 janvier 1996, pour une durée indéterminée. Les statuts de la Société Absorbée ont été amendés pour

la dernière fois le 10 juin 2009 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1373 le 16 juillet 2009.

Le capital social de la Société Absorbée s'élevé actuellement à trente et un mille euros (31.000.-EUR). Le capital social est divisé en cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale, entièrement libérées. La Société Absorbée n'a émis aucunes valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant à l'exercice de la profession d'expert comptable, consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, d'établir les bilans et d'analyser, par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques et financiers.

La société pourra également exécuter tous mandats de gestion et d'organisation administrative, y compris la domiciliation de sociétés.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention et le gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

d) Relation capitalistique entre les Sociétés Fusionnantes

La Société Absorbante détient cent pour cent (100%) des actions composant le capital de la Société Absorbée.

2. Fusion.

2.1. Date d'Effet

La Fusion sera effectuée à la date à laquelle un certificat notarial à cette fin sera émis par un notaire du Grand-Duché de Luxembourg en présence et à la demande de la Société Absorbante, lequel certificat prendra acte de ce que (i) les conditions prescrites à l'article 279 de la Loi sont remplies et (ii) la Fusion a été effectuée (le Certificat Notarial). L'émission du Certificat Notarial aura lieu aux environs du jour suivant le mois calendaire écoulé à partir du jour de la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Date de Complétion).

La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers au jour de la publication du Certificat Notarial au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Date d'Effet).

2.2. Date d'écriture comptable de la Fusion: article 261 (2) e) de la Loi

A des fins comptables, la Fusion sera considérée comme effective à compter du 30 septembre 2013 à minuit.

2.3. Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires porteurs de titres autres que des actions ou parts, ou les mesures proposées à leur égard: article 261 (2) f) de la Loi La Société Absorbée n'a issu aucune obligations ou autre instruments financiers autres que ses actions. Les droits et avantages conférés à l'actionnaire unique de la Société Absorbée sont similaires aux droits et avantages conférés à l'actionnaire unique de la Société Absorbante. Par conséquent, la création par la Société Absorbante d'actions conférant des droits spéciaux n'est pas requise.

2.4. Avantages particuliers attribués aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes, et de toute personne mentionnée à l'article 261 (2) g) de la loi

Ni les administrateurs, le commissaire aux comptes et, le cas échéant, le réviseur indépendant des Sociétés Fusionnantes, ni aucune des personnes, le cas échéant, mentionnées à l'article 261 (2) g) de la loi, ne recevra d'avantages particuliers en relation avec ou en conséquence de la Fusion, à l'exception de M. Georges Majerus, un des administrateurs de la Société Absorbée, qui est employé par la Société Absorbante pour une durée de 12 mois jusqu'au 30 juin 2014.

2.5. Etats financiers

Les états financiers de la Société Absorbante pour les exercices comptables terminés respectivement, au 31 décembre, 2010, 31 décembre 2011, et 31 décembre 2012 ont été approuvés par l'actionnaire unique de la Société Absorbante et déposés auprès du RCS.

Les états financiers de la Société Absorbée pour les exercices comptables terminés respectivement, au 31 décembre, 2010, 31 décembre 2011, et 31 décembre 2012 ont été approuvés par l'actionnaire unique de la Société Absorbée et déposés auprès du RCS.

2.6. Assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante

En conformité avec l'article 279 de la Loi, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante représentant 5% du capital social souscrit de la Société Absorbante ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur la Fusion. Ladite assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Il n'existe pas d'obligation de procéder à la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée se prononçant sur la Fusion, dans la mesure où la Société Absorbée est détenue à 100% par la Société Absorbante.

3. Conséquences de la Fusion.

3.1 Transfert universel

La Fusion va déclencher ipso jure toutes les conséquences détaillées dans l'article 274 de la Loi, en particulier, en conséquence de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

La Société Absorbée a trois (3) employés à temps plein, (les Employés). Les Employés seront transférés à la Société Absorbante à la Date de Complétion.

La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs transférés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date d'Effet, sans droit de recours d'aucune espèce contre la Société Absorbée.

La Société Absorbante devra payer, à compter de la Date d'Effet, toutes les taxes, cotisations, frais, prélèvements et primes d'assurance qui seront ou peuvent devenir exigibles compte tenu de la propriété des actifs qui lui ont été apportés.

A partir de la Date d'Effet, la Société Absorbante devra exécuter tous les accords et les obligations de toute sorte de la Société Absorbée.

Les droits et les revendications compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les droits, réels ou personnels, qui y sont attachés. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans novation, dans tous les droits, réels ou personnels, de la Société Absorbée en ce qui concerne tous les actifs et envers tous les débiteurs sans aucune exception.

La Société Absorbante devra assumer toutes les dettes et les passifs de toute nature de la Société Absorbée. En particulier, elle devra payer les intérêts et les montants principaux relatifs à toutes les dettes et obligations de toute nature contractés par la Société Absorbée.

3.2 Capital social émis de la Société Absorbante

La Fusion n'entraînera pas de modification du capital social émis de la Société Absorbante.

3.3 Documents Sociaux

Tous les documents sociaux de la Société Absorbée doivent être conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

3.4 Mandats des administrateurs et commissaires aux comptes

Les mandats des trois membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée seront résiliés à la Date d'Effet. Il sera donné quitus aux trois membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée à raison de leur mandat.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

3.5 Dissolution de la Société Absorbée

La Société Absorbée sera dissoute automatiquement à la Date d'Effet.

4. Divers.

4.1 Enregistrement

Le Projet de Fusion sera déposé par le notaire instrumentant auprès du RCS, puis publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois calendaire avant la Date de Complétion.

4.2 Documents disponibles pour inspection par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes: article 267 (1) a), b) et c) de la Loi

Les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes auront le droit d'inspecter les documents suivants aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, au moins un mois calendaire avant la Date de Complétion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société Absorbée pour les derniers exercices comptables;
- c) les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société Absorbante pour les derniers exercices comptables;
- d) les comptes intermédiaires au 30 juin 2013 de la Société Absorbée; et
- e) les comptes intermédiaires au 30 juin 2013 de la Société Absorbante.

Chaque actionnaire pourra obtenir copie des documents sus-mentionnés à sa demande et sans frais.

4.3 Pouvoirs - coûts - choix du domicile

Tous les pouvoirs sont conférés aux représentants de la Société Absorbante et à tout avocat ou employé d'Ober & Partners pour procéder aux dépôts et publications prescrits par la loi, accomplir toutes les formalités légales et faire toutes les notifications nécessaires et, une fois l'apport effectué, notifier et enregistrer ce Projet de Fusion où cela pourra être nécessaire.

Les frais et droits relatifs au Projet de Fusion et tous ceux qui en résultent directement ou indirectement seront à la charge de la Société Absorbante

Le notaire instrumentant certifie l'existence et la légalité du Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités à la charge des Sociétés Fusionnantes en vertu de l'article 271 (2) de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des Associés le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Pivert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2013. Relation EAC/2013/10890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013118706/363.

(130144162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.418.285,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth day of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21st March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, on 9th August 2013 not yet published in the Memorial.

The meeting was presided by Maître Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all

(a) five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,

(b) one hundred eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,

(c) one hundred fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,

(d) four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) Class P Shares,

(e) one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OT Shares;

(f) six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,

(g) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,

(h) five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of eight million nine hundred thirty-one thousand two hundred twenty-five (8,931,225) Shares in issue in the Company) and all shareholders were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall, together with the proxies, remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) It results therefrom that the meeting is duly constituted and can validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

- Approval of the repurchase of all four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) outstanding Class P Shares at the Cancellation Value per Share (being the Class Cancellation Amount divided by the number of Class P Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class P Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares; approval of the Class Cancellation Amount; acceptance of the repurchase of all Class P Shares by the Class P shareholder; cancellation of four million five hundred twelve thousand

nine hundred forty (4,512,940) outstanding Class P Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company from eight million nine hundred thirty-one thousand two hundred twenty-five Euro (EUR8,931,225) by an amount of four million five hundred twelve thousand nine hundred forty Euro (EUR 4,512,940); approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class P Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board;

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class P", "DH P" and to "Project Pearl Investment".

All of the above having been agreed, the extraordinary general meeting of all the shareholders of the Company (the "Meeting"), after deliberation, adopted unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to approve the repurchase of all four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) outstanding Class P Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class P Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Meeting approved the Class Available Amount of one hundred forty million seven hundred one thousand and seven hundred six Euro (EUR 140,701,706).

The Meeting resolved to approve the Class Cancellation Amount set at one hundred forty million seven hundred one thousand and seven hundred six Euro (EUR 140,701,706) (subject as set forth below) and payment thereof to the sole Class P Shareholder in one or more instalments.

The Meeting noted that the Company may subject to certain conditions receive further funds in relation with the Project Pearl Investment (the "Further Assets"). The Meeting acknowledged and agreed that the Class Cancellation Amount for Class P was to include and be adapted, if Further Proceeds were to be received or further liabilities in relation to the Project Pearl Investment arise, such amounts or liabilities as resulted therefrom as appropriate and that such amounts or liabilities were to be included in the Class Cancellation Amount for the Class P Shares. The Meeting therefore resolved to authorise, delegate power to and instruct the Board to adapt Class Cancellation Amount further to the above as appropriate and proceed to the payment of such (additional) amounts as a further instalment.

The Meeting noted the acceptance by the Class P shareholder of the repurchase of all Class P Shares at the Class Cancellation Amount. The Meeting further noted the express approval and waiver of any rights by the holders of any other classes of shares.

Thereupon the Meeting resolved to cancel all four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) Class P Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of four million five hundred twelve thousand nine hundred forty Euro (EUR 4,512,940) to four million four hundred eighteen thousand two hundred eighty-five Euro (EUR 4,418,285).

The Meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to, and definitions of, "Class P", "DH P" and to "Project Pearl Investment".

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of four million four hundred eighteen thousand two hundred eighty-five Euro (EUR4,418,285) divided into

- five hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares,
- one hundred and eighty thousand (180,000) Class S-I Shares,
- one hundred and fifty thousand (150,000) Class S-II Shares,
- one million nine hundred twelve thousand seven hundred nineteen (1,912,719) Class OT-OTShares;
- six hundred six thousand three hundred fourteen (606,314) Class OT-T Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- five hundred thousand (500,000) Class E Shares, and
- twelve thousand five hundred (12,500) Category XShares, each with a nominal value of one Euro (€ 1)."

The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Joined Classes).

5.2 Each Class of Shares (or as the case may be Joined Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Joined Classes) (including upon reclassification) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment. Class A relates to the Project Andrew Investments;

Class S-I and Class S-II (being Joined Classes) relates to the Project Friction Investments,

Class OT-OT and Class OT-T (being Joined Classes) relate to the Project OT Investment,
Class E relates to the Project E-Connect Investment,
Class M relates to the Project Mercury Investments and
Category X is not related to a Specific Investment."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of the share capital are estimated at EUR 1.100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 20 décembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 août 2013 par acte de Maître Cosita Delvaux, précitée, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il appert d'une liste de présence que la totalité des

- (a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A;
- (b) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;
- (c) cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
- (d) quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P;
- (e) un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
- (f) six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;
- (g) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M;
- (h) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X

(soit un total de huit millions neuf cent trente et un mille deux cent vingt-cinq (8.931.225) Parts Sociales émises dans la Société) et l'ensemble des associés étaient valablement représentés à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Il en résulte que l'assemblée est dûment constituée et qu'elle peut valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour et ce, sans devoir justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants, l'ensemble de ces résolutions se confondant en une résolution unique:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de la totalité des quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit la Valeur d'Annulation par Classe divisée par le nombre de Parts Sociales de Classe P) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe P émises et donc, à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société, approbation de et renonciation expresse à tout droit par les détenteurs de parts sociales de toute autre classe de parts sociales; approbation du Montant d'Annulation de Classe; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe P par l'associé de Classe P; annulation de quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P émises ainsi rachetées et diminution subséquente du capital social émis de la Société étant de huit millions neuf cent trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (8.931.225 EUR) d'un montant de quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante euros (4.512.940 EUR); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien)

détenteur de Parts Sociales de Classe P en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil;

- Modification en conséquence de l'article 5.1 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toutes les références à «Classe P», «DH P» et à «Project Pearl Investissement» ainsi que toutes les définitions de ces derniers.

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société («l'Assemblée») a, après délibération, adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé d'approuver le rachat de l'intégralité des quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe P émises et donc, à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société. L'Assemblée a approuvé le Montant Disponible de Classe de cent quarante million sept cent un mille sept cent six euros (140.701.706 EUR).

L'Assemblée a décidé d'approuver le Montant d'Annulation de Classe fixé à cent quarante million sept cent un mille sept cent six euros (140.701.706 EUR) (sous réserve de ce qui suit) et le paiement de celui-ci en une ou plusieurs tranches à l'unique Associé de Classe P.

L'Assemblée a constaté que la Société pourrait, sous certaines conditions, recevoir d'autres fonds dans le cadre du Project Pearl Investissement (les «Avoirs Supplémentaires»). L'Assemblée a reconnu et a accepté que le Montant d'Annulation de Classe pour la Classe P devait inclure et être adapté, si des Produits Supplémentaires devaient être reçus ou des dettes supplémentaires relatives au Project Noble Investissement devaient naître, les sommes ou dettes qui en résulteraient tel qu'approprié, et que ces sommes ou dettes devaient être incluses dans le Montant d'Annulation de Classe pour les Parts Sociales de Classe P. Dès lors l'Assemblée a décidé d'autoriser, de déléguer le pouvoir et de donner instruction au Conseil d'adapter, comme approprié, le Montant d'Annulation de Classe, conformément à ce qui précède, et de procéder au paiement de ces montants (supplémentaires) comme une tranche supplémentaire. L'Assemblée a constaté l'acceptation par l'associé de Classe P du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe P au Montant d'Annulation de Classe. L'Assemblée a en outre constaté l'approbation de et la renonciation expresse à tout droit par les détenteurs de toute autre classe de parts sociales.

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé d'annuler l'intégralité des quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) Parts Sociales de Classe P émises ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante euros (4.512.940 EUR) pour le porter à quatre millions quatre cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (4.418.285 EUR).

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société tel qu'indiqué ci-après, et de modifier également les Statuts afin de supprimer toutes les références à «Classe P», «DH P» et à «Project Pearl Investissement» ainsi que toutes les définitions de ces derniers.

« Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social émis et entièrement souscrit de quatre millions quatre cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (4.418.285 EUR) divisé en

- cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A;
 - cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S-I;
 - cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Classe S-II;
 - un million neuf cent douze mille sept cent dix-neuf (1.912.719) Parts Sociales de Classe OT-OT;
 - six cent six mille trois cent quatorze (606.314) Parts Sociales de Classe OT-T;
 - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M;
 - cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe E; et
 - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €).

Le capital social peut être augmenté par l'émission des nouvelles parts sociales suivant une résolution d'une assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme des classes des parts sociales (qui peuvent être des Classes Simples ou Classes Jointes).

5.2. Chaque Classe de Parts Sociales (ou le cas échéant des Classes Jointes si ainsi spécifié) sera émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription payé à la Société à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou bien Classes Jointes) (y compris suivant une requalification) (y compris pour éviter tout doute toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), net de tout coût payable par la Société en relation avec une telle émission y compris, mais ne se limitant pas au, droit d'apport, les frais de notaire et tout coût de publication («Coût d'Emission»), seront investis directement ou indirectement dans un et même Investissement Spécifique.

La Classe A se rapporte au Project Andrew Investissement;

La Classe S-I et la Classe S-II (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project Friction Investissement,
 La Classe OT-OT et la Classe OT-T (étant des Classes Jointes) se rapportent au Project OT Investissement,
 La Classe E se rapporte au Project E-Connect Investissement,
 La Classe M se rapporte au Project Mercury Investissements, et
 La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la réduction du capital social sont estimés à EUR 1.100.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 août 2013. Relation: RED/2013/1382. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013118752/230.

(130144384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Movilliat Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 56.545.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Windhof le 24 juin 2013

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jules MOVILLIAT, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;
- Madame Sophie MOVILLIAT, domiciliée professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;
- Monsieur Yvan HAUTECOEUR, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

Et du commissaire aux comptes:

- Madame Marie-Denise WILLEMET, domiciliée professionnellement à L-8366 HAGEN, 1, rue de Steinfort.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée décide de mettre à jour les adresses des administrateurs-délégués de la société de la façon suivante:

- Monsieur Jules MOVILLIAT, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;
- Madame Sophie MOVILLIAT, domiciliée professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

Windhof, le 24 juin 2013.

Movilliat Jules

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013091767/22.

(130111641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

PRS Luxembourg Partner I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.844.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091839/10.

(130112282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091832/10.

(130112216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Multitube Technical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

R.C.S. Luxembourg B 160.780.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013091776/10.

(130112246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Puissance Pro International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.833.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091840/10.

(130112301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Neptune Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUNE Immobilier

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091788/12.

(130112184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Recyfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Recyfin S.A.

Signature

Référence de publication: 2013091857/12.

(130111667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

P&B Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 56, rue Arthur Herchen.
R.C.S. Luxembourg B 144.646.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013091804/14.

(130111727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 87.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otto Bock Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013091799/10.

(130111854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Olympe 2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.996.

Il convient de noter que:

- Monsieur Mikael Gutierrez a présenté sa démission en tant qu'administrateur avec effet au 2 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013091793/10.

(130112568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

NEIF Signaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.149.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 172.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013091786/10.

(130112254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Reposting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 125.385.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013091860/10.

(130111923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Riata Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.703.

Les comptes annuels au 5 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091863/10.

(130112633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091805/10.

(130112549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patton S. à r.l.

Référence de publication: 2013091807/10.

(130112323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Rubi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 183, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 154.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUBI SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091886/11.

(130112420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091919/9.

(130112614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 459.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société PFCE Holdco S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013091821/14.

(130112253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091923/9.

(130111960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

TC Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TC Investments I S.à r.l.**Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013091992/11.

(130111908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Patrimonius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 51.848.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091820/10.

(130111674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 30.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091818/10.

(130111740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

TC Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.475.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 juin 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TC Investments I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091991/14.

(130111779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.503.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092045/10.

(130112798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Wemulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.
R.C.S. Luxembourg B 74.173.

—
Les comptes annuels au 17 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013092047/10.

(130112442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

UMZ-Umweltmanagement Zens GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Déponie Sigre.
R.C.S. Luxembourg B 44.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMZ-UMWELTMANAGEMENT ZENS GmbH

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013092024/11.

(130112793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.334.

—
Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091924/9.

(130111959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091934/9.

(130111830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

TTF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.596.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013092015/11.

(130112366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Plasma Metal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 58, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg B 22.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLASMA METAL SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013091831/11.

(130112314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stam Re, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.638.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091966/9.

(130112670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 88.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013092037/13.

(130111948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Al Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092129/9.

(130113778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.831.

Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 juin 2013.

Pour le compte de Africa Agriculture and Trade Investment Fund

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013092127/13.

(130113710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.666.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092197/10.

(130112943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013092126/10.

(130113462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Movilliat Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 56.545.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091768/10.

(130111642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aabar Commodities S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 158.824.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Aabar Holdings S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B-157199 ("the Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Géraldine Nucera, private employee, residing in L-2740 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 4 June 2013;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as state above, has requested the undersigned notary to record that it is the Sole Shareholder of "Aabar Commodities S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, incorporated on 8 February 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 943 on 10 May 2011, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 158.824 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as state above, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder, represented as state above, changes the name of the company, which now correspond to "Commodities S.à r.l.", and Article 1 of the Articles of Association, shall read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** The Company' name is "Commodities S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred and eighty eight euros (788.-EUR).

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aabar Holding S.à r.l., une société à responsabilité, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.199 («l'Associée Unique»)

Ici représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée donnée le 4 juin 2013,

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de "Aabar commodities S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

(le «Mémorial C») numéro 943, le 10 mai 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.824 (la "Société").

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, modifie la dénomination sociale en «Commodités S.à r.l.» et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «Commodities S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent quatre-vingt-huit euros (788,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26756. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092986/77.

(130114076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.991.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092207/10.

(130113091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Infront Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.813.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Infront Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 177.816 (the "Register"),

here represented by Mrs Jana OLEKSY, residing (professionally) in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21st June 2013, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Infront Finance Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register under the number B 177.813,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 30th, 2013 and whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The Articles have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-three million euro (EUR 33,000,000),

so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-three million twelve thousand and five hundred euro (EUR 33,012,500),

by creating and issuing thirty-three million (33,000,000) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) and having the same rights, terms and conditions as the existing shares (collectively referred as the "New Shares"), by a contribution in kind consisting in:

- 100% of the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Infront Group AG, a Swiss Aktiengesellschaft having its registered office at Grafenauweg 2, 6300 Zug, Switzerland and registered with the Handelsregister des Kantons Zug under the number CH-170.3036.247.7 ("Swissco") (the "Contributed Shares").

The Contributed Shares are contributed to the Company for an aggregate total amount of one hundred and sixty-five million eight hundred and fifteen thousand one hundred and thirty-six euro and two cents (EUR 165,815,136.02) (the "Contribution in Kind"), and this amount is allocated as follows:

thirty-three million euro (EUR 33,000,000) are allocated to the share capital of the Company and one hundred and thirty-two million eight hundred and fifteen thousand one hundred and thirty-six euro and two cents (EUR 132,815,136.02) are allocated to the share premium account of the Company.

The New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented by a proxyholder as stated above, declares to subscribe for all the New Shares of one euro (EUR 1) each for a total issue price of one hundred and sixty-five million eight hundred and fifteen thousand one hundred and thirty-six euro and two cents (EUR 165,815,136.02) (whereby thirty-three million euro (EUR 33,000,000) are allocated to the share capital of the Company and one hundred and thirty-two million eight hundred and fifteen thousand one hundred and thirty-six euro and two cents (EUR 132,815,136.02) are allocated to the share premium account) paid by the contribution in kind described above corresponding to its shareholding in Swissco, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated at the date of June 21st, 2013 at one hundred and sixty-five million eight hundred and fifteen thousand one hundred and thirty-six euro and two cents (EUR 165,815,136.02) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the Sole Shareholder as subscriber of all the New Shares dated 21st June 2013, confirming the subscription of the thirty-three million (33,000,000) New Shares and certifying the ownership of the Contributed Shares;

- valuation reports from the management of the Sole Shareholder and the Company dated June 21st, 2013 certifying the valuation of the Contributed Shares as of June 21st, 2013;

- a copy of an excerpt from the Swiss trade register concerning Swissco; and

- a copy of the balance sheet of Swissco.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;

- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares be transferred to it;

- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and

- all further formalities shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg and in Switzerland in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The share capital of the Company is thirty-three millions twelve thousand and five hundred euro (EUR 33,012,500) divided into thirty-three million twelve thousand and five hundred (33,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder, who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Infront Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (le "Registre") de Luxembourg sous le numéro B 177.816,

ici représentée par Mme Jana OLEKSY, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2013, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Infront Finance Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre sous le numéro B.177813, constituée par un acte du notaire instrumentaire, en date du 30 mai 2013 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-trois millions d'euros (EUR 33.000.000),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente-trois millions douze mille cinq cents euros (EUR 33.012.500),

par la création et l'émission de trente-trois millions (33.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits, termes et obligations que les parts sociales existantes (collectivement désignées en tant que "Nouvelles Parts Sociales"), par voie d'apport en nature représentant:

- 100% des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Infront Group AG, une Aktiengesellschaft de droit suisse, ayant son siège social au Grafenauweg 2, 6300 Zug, Suisse et enregistrée au Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.3036.247.7 ("Swissco") (les "Parts Sociales Apportées").

Les Parts Sociales Apportées sont apportées à la Société pour un montant total de cent soixante-cinq millions huit cent quinze mille cent trente-six euros et deux centimes (EUR 165.815.136,02) (l'"Apport en Nature"), et ce montant est alloué comme suit:

trente-trois millions d'euros (EUR 33.000.000) sont alloués au capital social de la Société et cent trente-deux millions huit cent quinze mille cent trente-six euros et deux centimes (EUR 132.815.136,02) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Associé Unique.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique représenté par un mandataire ainsi que décrit ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur d'un euro (EUR 1) chacune dans la Société pour un prix total d'émission de cent soixante-cinq millions huit cent quinze mille cent trente-six Euros et deux centimes (EUR 165.815.136,02) (dont trente-trois millions d'Euros (EUR 33.000.000,-) sont alloués au capital social et cent trente-deux millions huit cent quinze mille cent trente-six Euros et deux centimes (EUR 132.815.136,02) sont alloués au compte de prime d'émission), payées par voie de l'apport en nature décrit ci-dessus et correspondant à sa détention dans Swisso; la preuve de l'apport a été fournie par la Société au Notaire, qui le reconnaît expressément.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Sociales Apportées a été calculée et évaluée à la date du 21 juin 2013 au montant de cent soixante-cinq millions huit cent quinze mille cent trente-six euros et deux centimes (EUR 165.815.136,02) sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- une procuration en date du 21 juin 2013 émanant de l'Associé Unique en qualité de souscripteur de la totalité des Nouvelles Parts Sociales confirmant la souscription des trente-trois millions (33.000.000) Nouvelles Parts Sociales et certifiant la propriété des Parts Sociales Apportées;
- des rapports d'évaluation de la gérance de l'Associé Unique et de la Société à la date du 21 juin 2013, certifiant la valeur des Parts Sociales Apportées à la date du 21 juin 2013;
- une copie d'un extrait du registre suisse de Swisso; et
- une copie du bilan de Swisso.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Sociales Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque Parts Sociales Apportées ne lui soit cédée;
- le transfert des Parts Sociales Apportées sera effectivement réalisé à compter de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg et en Suisse afin de dûment réaliser la cession des Parts Sociales Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois millions douze mille cinq cents Euros (EUR 33.012.500,-) représenté par trente-trois millions douze mille cinq cents (33.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Oleksy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2013. LAC/2013/28925. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093358/182.

(130114295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Le Bassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.971.

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Ceria S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.483,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration lui donnée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Le Bassia S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.971, constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1618 le 27 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'associée unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions, neuf cent cinquante mille euros (EUR 2.950.000,-) pour le ramener de son montant actuel de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), avec annulation de deux millions, neuf cent cinquante mille (2.950.000) parts sociales, le capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) étant désormais représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

Version française

« **Art. 5.1.** Le capital de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Version anglaise

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up».

V. L'associée unique a également décidé de supprimer les catégories de gérants de la Société, de telle sorte que celle-ci n'est désormais plus représentée par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, mais par deux gérants, sans distinction de catégories.

La Société est désormais représentée par les deux gérants suivants:

- M. Luc Ressler, né le 16 novembre 1958 à Compiègne, France, résidant au 4, rue Van Der Meulen, Dommeldange, L-2152 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Dany Ressler, née le 24 mai 1959 à Compiègne, France, résidant au 4, rue Van Der Meulen, Dommeldange, L-2152 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 04 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093445/59.

(130113819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Machine Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 178.483.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois Dtax.lu S.A., établie et ayant son siège social à 55, Val fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 177143, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Laurent CHERPION, expert-comptable et conseil fiscal, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant au 140, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination MACHINE DYNAMICS S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de MACHINE DYNAMICS S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux.

4.1. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits de propriété intellectuelle, et notamment liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), brevets d'inventions, marques de fabrique ou de commerce et noms de domaine, ainsi que l'achat et la vente d'oeuvres artistiques de tous genres, en ce compris les oeuvres littéraires et de l'esprit.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La Société a également le pouvoir d'être administrateur, administrateur-délégué, gérant ou commissaire dans d'autres sociétés.

4.2. La Société a également pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représentés par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 310.000 EUR, représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 310 EUR chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 juin 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque

année le 30 juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé

Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par

écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 30 juin 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Dtax.lu, tel que représenté, déclare qu'il a souscrit cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1500 EUR (mille cinq cents Euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 juin 2018:

- Dtax.lu S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 55, Val fleuri, L- 1526 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B177143, dont le représentant permanent est Monsieur Laurent Cherpion, expert-comptable et conseil fiscal, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant au 140, Boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg.

2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 juin 2018:

- la société à responsabilité limitée DCA.lu, ayant son siège social au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168768, ici représentée par son gérant Monsieur Vincent Deprince, conseil fiscal, demeurant à B-7050 Masnuy-Saint-Jean, Chemin du Prince, 307;

- Monsieur Daniel Janssens, gérant de sociétés, né le 10 mai 1976 à Turnhout demeurant à B-2500 Lier, Maasfortbaan, 173, Belgique.

3. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 30 juin 2018:

La société à responsabilité limitée All41 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 172938, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent Deprince, conseil fiscal, domicilié à B-7050 Masnuy-Saint-Jean, Chemin du Prince, 307.

4. que le siège social de la société est établi au 55, Val fleuri, à L- 1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cherpion et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. LAC/2013/27644. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093485/292.

(130114480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

KG Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 178.484.

— STATUTEN

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of June;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

"Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Handels- und Gesellschafts Register"), section B, under number 176971,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "KG Finance (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; for the avoidance of doubt, a direct or indirect ownership of 25% or more of the shares in the company shall be sufficient to be considered to be a controlling participation.

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.a r.l.", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and

- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einundzwanzigsten Juni;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

„Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d’Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 176971,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d’Avranches, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „KG Finance (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise; zur Vermeidung von Zweifelsfällen, ist eine direkte oder indirekte Beteiligung von 25% oder mehr der Anteile an der Gesellschaft ausreichend um als kontrollierende Beteiligung angesehen zu werden.

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), dargestellt durch zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und

- Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmedy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093424/407.

(130114589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LANDEWYCK GROUP S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 1939, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 118 du 28 décembre 1939 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 2 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc WAGENER, Gérant de la Société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacques BAUER, Secrétaire Général, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Linda MOUAZ, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les convocations à la présente Assemblée ont été faites en conformité avec les statuts de la Société et les dispositions légales.

II.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que 26 associés représentant les 9.000 (neuf mille) parts sociales émises et représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Approbation des projets d'apports entre la Société et les sociétés:

- LANDEWYCK TOBACCO S.A.

- LANDIMMO Real Estate S.à r.l.;

2) Approbation de l'apport en nature de la Société au profit de la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A.;

3) Modification de l'article 12 des statuts;

4) Modification de l'article 13. (2) des statuts;

5) Modification de l'article 36 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet d'apport entre la Société et la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. et ce conformément au projet d'apport en date du 13 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013, numéro 1166 (annexe 1), par lequel la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. ont décidé expressément, d'un commun accord, de soumettre l'apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» au régime des scissions (articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales).

Le rapport du réviseur d'entreprises indépendant sera établi par la société ERNST & YOUNG.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le projet d'apport entre la Société et la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. et ce conformément au projet d'apport en date du 13 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013, numéro 1166 (annexe 2), par lequel la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDIMMO Real Estate S.à r.l. décident expressément, d'un commun accord, de soumettre l'apport de la branche complète et autonome d'activités «immobilier» au régime des scissions (articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales).

Troisième résolution

L'Assemblée approuve l'apport en nature entre la Société et la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A.

La désignation ci-après des éléments d'actif et de passif apportés à la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. est faite sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (annexe 3). Le transfert des éléments d'actif et de passif par voie d'apport s'effectuera sur base d'une évaluation à la valeur nette comptable desdits éléments, la valeur nette comptable ayant été déterminée moins de 6 mois avant la réalisation effective de l'apport.

Le rapport du réviseur d'entreprises indépendant sera établi par la société ERNST & YOUNG.

L'apport en nature se composera synthétiquement de (annexe 4):

ACTIVEMENT

Participations: EUR 46.813.407,-

- Quatre mille (4.000) parts sociales de la société de droit luxembourgeois FIXMER S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, rue de l'Industrie (RCS Luxembourg B 22575).

- Cinq mille deux cent dix-sept (5.217) actions de la société de droit belge LYFRA N.V., avec siège social à Wommelgem (2160) Kapelstraat 100 (n° 0404 014 205).

- Mille (1.000) actions de la société de droit luxembourgeois ALCOGRO S.A., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich, (RCS Luxembourg B 96922),

- Cent (100) parts sociales de la société de droit luxembourgeois TABAGRO S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich (RCS Luxembourg B 102372).

La propriété des titres apportés et la libre disposition que la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. a de ces titres résultent de son inscription dans les livres desdites sociétés susmentionnées et/ou des statuts de ces dernières.

Les titres desdites filiales sont représentatifs du contrôle exclusif (100%) de ces filiales par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l.

Les titres sont entièrement libérés; les actions sont toutes nominatives.

La société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. deviendra propriétaire des titres à elle apportés, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013. Elle aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les titres à elle apportés, à compter de cette date.

Il résulte d'une attestation délivrée par la gérance de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. que les participations ne sont pas gagées et sont librement cessibles à la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. (annexe 5).

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. se chargera de toutes les formalités pour faire signifier aux sociétés concernées le transfert de leurs titres.

Marques: EUR 32.500,-

Liste des marques dûment transférées par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. ci-annexée (annexe 6).

La société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. bénéficiera après réalisation de l'apport en nature de la propriété exclusive de l'intégralité des marques listées en annexe 6.

Créances: EUR 19.370.313,-

PASSIVEMENT

Dettes financières: EUR 19.328.355,-

Dettes envers les entreprises liées: EUR 630,-

L'apport en nature aura, de convention expresse, une date d'effet comptable rétroactive au premier jour de l'exercice social en cours, soit au 1^{er} janvier 2013 et une date de transfert effectif et opérationnel au 30 juin minuit.

L'actif net apporté par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge) au titre de l'apport en nature à la société WHOLESAL & LOGISTICS S.A. s'élèvera donc à:

TOTAL de l'actif: EUR 66.216.220,-

(soixante-six millions deux cent seize mille deux cent vingt euros)

TOTAL du passif: EUR 19.328.985,-

(dix-neuf millions trois cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros)

SOIT un actif net apporté de: EUR 46.887.235,-

(quarante-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent trente-cinq euros)

Aucune modification importante du patrimoine actif et passif ou circonstance nouvelle intéressant l'évaluation initiale des éléments d'actif et de passif apportés n'est intervenue entre la date des décisions des organes de gestion des sociétés concernées arrêtant une évaluation économique desdits éléments d'actif et de passif apportés et la date de la présente assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au gérant de la Société pour se charger de toutes les formalités d'opposabilité aux tiers prévues au Code Civil en matière de transports de créances et en matière de délégation et de novation.

Quatrième résolution

L'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12.

(1) Pour l'application du présent titre, les associés sont rangés en groupes et branches.

(2) Le groupe I comprend les descendants en ligne directe et/ou les sociétés appartenant aux descendants en ligne directe du fondateur de la Maison Heintz van Landewyck, à savoir Monsieur Joseph Heintz.

Le groupe I se subdivise en quatre (4) branches familiales, à savoir:

a) Branche A: SCHMITZ-GRETSCH

- Madame Nina GRETSCH;
- b) Branche B: Robert MEYER
 - Romey S.à r.l. et ses associés,
 - Madame Diane LASKARIS-MEYER,
 - Madame Rita MEYER, épouse KROMBACH,
 - Monsieur François MEYER,
 - Monsieur Max MEYER,
 - et leurs descendants;
- c) Branche C: Frank MEYER
 - Frame S.à r.l. et ses associés,
 - Madame Claudie MEYER, épouse CALAME,
 - Madame Christiane MEYER, épouse TONNAR,
 - Monsieur Charles MEYER,
 - et leurs descendants;
- d) Branche D: Aloyse TURK
 - Madame Gabrielle TURK,
 - Madame Alexandra TURK,
 - Madame Roxanne TURK,
 - et leurs descendants.

(3) Le groupe II comprend les autres associés ne faisant pas partie du groupe I.»

Cinquième résolution

L'article 13 (2) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.**

(2) Toutefois, concernant le groupe I, les parts sociales sont librement cessibles entre vifs entre associés ou tiers appartenant à la même branche familiale ainsi que leurs ascendants ou descendants en ligne directe, sans préjudice aux dispositions de l'article 14 ci-après.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Sixième résolution

L'article 36 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 36.** Par dérogation aux dispositions de l'article 33 ci-dessus, les délibérations énumérées ci-après ne pourront être valablement prises que moyennant les conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 37 ci-après, à savoir:

- 1) nomination ou révocation des Gérants;
- 2) nomination et révocation des membres du Comité Consultatif;
- 3) détermination des attributions du Comité Consultatif;
- 4) approbation de son règlement intérieur;
- 5) la distribution de bénéfice au cas où le dividende distribué dépasse la moitié du bénéfice distribuable annuel global;
- 6) l'aliénation, l'acquisition, le démembrement de propriété de biens immobiliers, l'octroi d'hypothèques, toutes les fois où l'opération envisagée dépasse un montant de 1.000.000.- EUR (un million d'euros);
- 7) l'acquisition; l'aliénation et le démembrement de propriété mobilière ou le grèvement de participations, toutes les fois où l'opération envisagée dépasse un montant de 1.000.000.- EUR (un million d'euros);
- 8) l'entrée dans une branche d'activité nouvelle ou la renonciation à une branche d'activité existante;
- 9) la création ou la dissolution de succursales ou filiales;
- 10) les constructions et transformations immobilières et l'acquisition de machines, toutes les fois où l'opération envisagée dépasse le montant de 1.000.000.- EUR (un million d'euros);
- 11) certaines décisions du Comité Consultatif déterminées par l'assemblée générale dans le règlement intérieur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WAGENER, J. BAUER, L. MOUAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093455/173.

(130113841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 178.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.363.

En date du 11 décembre 2012 il a été décidé de transférer l'adresse du siège social de JW Aurum Séries (BVI) Limited, associé unique de la Société, du:

1st Floor, Columbus Centre

P.O. Box 2283

Road Town

Tortola

VG1110

BRITISH VIRGIN ISLANDS

au

Offshore Incorporations Centre

P.O. Box 957

Road Town

Tortola

BRITISH VIRGIN ISLANDS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013091181/24.

(130111376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Guyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.825.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013:

Suite au décès de Monsieur Guy Jacques du Bois, l'Assemblée décide de ne pas procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marc du Bois, demeurant à 17, avenue des Moines, B- 1420 Braine-L'Alleud, aux fonctions de gérant.

- Monsieur Axel Miller, avec adresse professionnelle au 150, Avenue Blücher, B- 1180 Bruxelles, aux fonctions de gérant;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de gérant;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013091565/24.

(130112520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.
